

Niveau :	LICENCE PROFESSIONNELLE						Année 3
Domaine :	SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ						LP
Mention :	AMENAGEMENT PAYSAGER : CONCEPTION, GESTION, ENTRETIEN						
Parcours :	INFOGRAPHIE PAYSAGERE						
Volume horaire étudiant :		118 h	250 h	87h	150 h		455 h (hors projet)
	cours magistraux	Cours intégrés	travaux dirigés	travaux pratiques	Projet tutoré	stage	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français			<input type="checkbox"/> anglais		Alternance (contrat de professionnalisation) 32 semaines	

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Sabine CATHERIN</p> <p>☎ 03.80.39.64.85 rplpap@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>	<p>Responsable de la Scolarité</p> <p>Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Suivi AP ☎ 03.80.39.65.19</p> <p>Secrétariat pédagogique ☎ 03.80.39.65.70 mmi-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>SEFCA – Alternance ☎ 03.80.39.51.80 formation.continue@u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement :	<p>IUT DIJON-AUXERRE</p> <p>Département Métiers de l'Internet et du Multimédia</p> <p>MMI</p> <p>Boulevard Docteur Petitjean BP 17867 21078 DIJON Cedex</p>

Objectifs de la formation et débouchés :

Ce diplôme s'inscrit dans le schéma LMD. Il s'insère naturellement entre le BTS Aménagements Paysagers (Bac + 2) et les diplômes d'ingénieur en paysage type Ingénieur DPLG (Bac + 5). Il s'adresse aux étudiants des cursus relatifs au paysage mais bien au-delà à tous ceux qui ont une sensibilité concernant le paysage, la gestion de projet, la communication et l'usage de l'outil informatique dans ce domaine.

Il apparaît que la profession du paysage éprouve le besoin de personnels dans deux domaines :

- *Domaine technique* représenté par des personnels formés dans les techniques de l'infographie paysagère,
- *Domaine communicationnel et de projet* en particulier avec des personnels ayant des compétences dans les marchés publics, la gestion de projets et dans la capacité à promouvoir des solutions et des réalisations dans une démarche de communication interne/externe.

La licence se présente en deux options qui renforcent les compétences spécifiques et, *in fine*, répondent aux types de missions et de métiers détectés :

- ✓ **Option « infographie paysagère »** : renforcement des compétences communes en infographie et en image de synthèse.
- ✓ **Option « gestion de projet paysager »** : renforcement des compétences communes en gestion de projet, communication et droit en particulier sur toutes les questions de marchés publics.

Les principaux objectifs, dépendant de l'option choisie, sont :

- ✓ De former les apprenants aux concepts et techniques :
 - 1) de visualisation de projets d'aménagements en 3 dimensions, en animations virtuelles et de retranscription/restitution esthétique de plans papiers ;
 - 2) de retouches d'images afin d'intégrer au paysage des éléments structurants tels que des champs éoliens, des tracés de TGV, des autoroutes, etc...
 - 3) de saisies et de mise à jour d'un SIG ;
 - 4) de développement, gestion, diagnostic et de maintenabilité des systèmes informatiques.
- ✓ De permettre aux apprenants de gérer un projet paysager en se positionnant, a minima, comme assistant du chef de projet,
- ✓ De savoir communiquer et vendre un projet paysager en fonction de la cible,
- ✓ De gérer une procédure de marché public.

Il s'agit donc de former des étudiants polyvalents dans le domaine des techniques informatiques, de l'aménagement paysager, de la gestion de projet et de la communication. Il doit pouvoir soutenir techniquement toutes structures professionnelles existantes ou en projet tournées directement vers la transformation et l'aménagement du territoire à grande échelle, soit vers le micro territoire, ou encore de répondre, à titre libéral, à des commandes émanant d'une clientèle privée, grâce à la gestion et la déclinaison des projets sous infographie paysagère. Il doit aussi être capable de gérer le cycle de vie d'un projet paysager de sa spécification à sa promotion à destination du client (public ou privé).

De ce fait le diplômé est appelé à devenir l'un des collaborateurs privilégiés des équipes pluridisciplinaires existantes ou de s'établir à titre libéral en tant que spécialiste dans sa discipline.

NB : la formation se déroule sur deux sites hors entreprise : IUT de Dijon et Lycée de l'Horticulture et du Paysage de Tournus (toutes commodités sur les sites). Une semaine de formation se fait intégralement sur un seul site. Aucun déplacement dans la semaine entre les deux sites.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Les étudiants concernés doivent avoir validé un cursus de **BAC + 2** ou équivalent.

L'inscription est effective à la condition de la signature avec une entreprise d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

Les procédures de sélection sont de nature pédagogique ; celles de recrutement sont propres aux employeurs. Le recrutement d'un candidat admis pédagogiquement détermine son statut.

Les admissions sont effectives à la date de signature du contrat de professionnalisation ou d'apprentissage dans la limite de la capacité d'accueil de la licence professionnelle.

Organisation et descriptif des études :

La formation se compose de 455 heures de formation. Cette formation est effectuée par alternance d'environ une semaine à l'IUT ou au lycée de l'horticulture et du paysage de Tournus pour trois semaines en entreprise.

Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignement, ou UE. Chaque UE peut comporter plusieurs éléments, appelés ci-après « matières » ou « disciplines ».

Chaque matière fait l'objet d'un contrôle en cours de formation, donnant lieu à l'établissement d'une note.

La licence comporte, outre la professionnalisation, une unité d'harmonisation permettant une mise à niveau des différents publics, un tronc commun de formations générales liées à la gestion paysagère et infographie ainsi qu'une unité d'enseignement sur l'environnement et la gestion informatique. La formation est complétée par des connaissances générales adaptées à la professionnalisation. Enfin une unité d'enseignement de 140h est intégralement dédiée aux matières spécifiques du parcours choisi.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles des connaissances assortis

SEMESTRES 5 ET 6

UE0	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 0	Initiation aux systèmes bureautiques		3		1	4	2	Ecrit et/ou Oral	Ecrit et/ou Oral	1		1
	Initiation aux systèmes d'exploitation, et initiation aux réseaux		4	2	2	8				1		1
	Initiation à Internet, sa configuration et son usage		4			4				1		1
	Représentation paysagère : perspective, proportions, point de vue, les motifs et les caractères		3	2	4	9				1		1
	Base de la conception paysagère et méthodologie de créativité		4			4				1		1
	Socio-culture du paysage		6			6				1		1
TOTAL UE0		0	24	4	7	35						7

UE1	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
GESTION PAYSAGERE et INFOGRAPHIE	Gestion différenciée des aménagements paysagers		6	2	4	12		Ecrit et/ou Oral	Ecrit et/ou Oral	2		2
	Classification et reconnaissance des végétaux		6	2	4	12				2		2
	Topographie, traitement et retranscription numérique de l'information de terrain		9	3	4	16				3		3
	CAO/DAO		9	3	4	16				3		3
	Traitement, montage d'images fixes appliqué aux images paysagères et à la création d'outils de communication visuelle : retouches images, montage, création flyers, brochures, 3 volets, etc..		15	6	9	30				6		6
	Modélisation de scène virtuelle et animation d'objets virtuels		5	3	2	10				2		2
	Cartographie : Systèmes d'Informations Géographiques		5	3	2	10				2		2
	Perception, représentation et évaluation paysagère		6	2	4	12				2		2
	Contraintes et Servitudes de l'urbanisme		8	3	4	15				3		3
TOTAL UE1			69	27	37	133	12					16

UE2	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
ENVIRONNEMENT ET GESTION INFORMATIQUE	Systèmes informatiques, structure et fonctionnement d'un ordinateur. Veille technologique		8	3	3	14		Ecrit et/ou Oral	Ecrit et/ou Oral	2		2
	Réseaux locaux et publics		3	2	4	9				2		2
	La technologie web : créer, gérer et communiquer via un site internet		9	3	4	16				2		2
	Bureautique – Culture et usage du numérique (anciennement C2i)		10	4	6	20				2		2
	Base de données		8	3	3	14				2		2
TOTAL UE2			38	15	20	73	6					12

UE3	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
CULTURE ET COMMUNICATION DE L'ORGANISATION	Anglais général de spécialité		10	4	6	20		Ecrit et/ou Oral	Ecrit et/ou Oral	3		3
	L'entreprise : fonctionnement, stratégie, politique		10			10				2		2
	Politique de développement durable en entreprise		8			8				2		2
	Méthodologie de gestion de projet		5	3	2	10				2		2
	Droit de l'entreprise : environnement juridique de l'entreprise et du salarié		5	3	2	10				2		2
	Expression écrite et orale : préparer un entretien, un argumentaire, préparer des documents de diffusion visuelle en lien avec l'oral.		9	3	4	16				3		3
TOTAL UE3		0	47	13	14	74	6					12

UE4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
PROJET	Projet Tutoré						Ecrit et Oral				
TOTAL UE4						10					10

UE5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
STAGE	Stage	Alternance (contrat de professionnalisation ou apprentissage)									
TOTAL UE5						10					21

UE6	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
INFOGRAPHIE PAYSAGERE	SIG et son application dans des projets de grande ampleur		10	4	6	20		Ecrit et/ou Oral	Ecrit et/ou Oral	3		3
	CAO/DAO		16	6	8	30				4		4
	Modélisation 3D appliquée à l'aménagement paysager		16	6	8	30				4		4
	Animation d'objets et de scènes		10	4	6	20				3		3
	Traitement d'images avancées		10	4	6	20				3		3
	PAO		10	4	6	20				3		3
TOTAL UE6			72	28	40	140	14					20
TOTAL							60					

■ Modalités de contrôle des connaissances et validation de la licence

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil académique du 24 juin 2015 et par le Conseil d'Administration du 1er juillet 2015.

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 1^{er} Juillet 2015.

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université

<http://www.u-bourgogne-formation.fr/-Licences-pro-.html> à la rubrique référentiel des études LMD.

1) Modalités de contrôle des connaissances

La fin des enseignements académiques dans le cadre de la Licence est fin septembre. Les soutenances des projets et des stages seront organisées au plus tard la deuxième semaine de septembre pour les stages et durant l'année pour les projets. En conséquence, les deux sessions sont organisées de la manière suivante :

1^{ère} session : au cours de l'année sous forme de contrôle continu. Au vu des résultats des enseignements académiques, les candidats susceptibles d'avoir à repasser des UE en 2^e session seront informés individuellement début octobre par le responsable du diplôme.

2^e session : un candidat déclaré non admis en 1^{ère} session est renvoyé à une 2^e session organisée courant octobre, au moins 8 jours après la proclamation des résultats de la 1^{ère} session. Au cours de cette 2^e session, le candidat repasse uniquement les UE non validées. Pour cela, il repasse une épreuve écrite ou orale (30 minutes minimum) dans toutes les matières de l'UE ; la note obtenue remplace (quel que soit le résultat) celle de l'ensemble des épreuves réalisées en cours d'année dans la matière, hormis les épreuves pratiques éventuelles dont les évaluations sont maintenues. Toutefois le candidat a la possibilité de ne pas repasser une matière où il a obtenu une note supérieure à 10 dans une UE non validée.

Les évaluations de l'UE projet et de l'UE stage sont reportées de la 1^{ère} sur la 2^e session

2) Les conditions d'obtention de la licence professionnelle

Conformément à l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999, la licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois

- une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage
- et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

Une UE est validée dès lors que le candidat y a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20.

La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8/20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.